Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Communications du 2 avril 1882
2 avril 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°8 du *Droit social*
Le Droit social, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com

Communications du 2 avril 1882

Le Droit social

2 avril 1882

Table des matières

Grande Réunion publique (Alcazar) **3**
Corporation des tisseurs 3

Le Creusot **5**

Saint-Étienne **7**

Saint-Étienne

St-Étienne, le 26 Mars 1882.

Monsieur le Rédacteur,
Nous vous prions d'insérer la communication suivante :

« Dans sa séance de ce jour, la Chambre syndicale des Mouleurs et Modeleurs de Saint-Étienne a décidé que, vu les réponses des patrons, ils cessent les travaux jusqu'à ce qu'ils aient fait droit à leurs justes réclamations, qui sont celles-ci :

« Réglementation de la journée de dix heures, les heures supplémentaires à 50 0/0. »

Pour le Cercle d'Études :
Le Secrétaire, L. GATTIN.

Grande Réunion publique (Alcazar)

Corporation des tisseurs

Citoyennes et Citoyens,

La Commission de 21 membres que vous avez nommée, composée de syndics, patrons et ouvriers, chargés de rechercher les moyens pratiques pour le rétablissement des tarifs de 1872 et 1869, prenant son mandat comme un devoir de la plus haute importance à accomplir, s'est adressée aux élus de votre cité par l'intermédiaire de M. le maire de Lyon.

Dans sa séance du 24 courant, le Conseil municipal qui est chargé de distribuer les deniers des contribuables, et qui doit certainement s'occuper s'ils gagnent assez pour faire face aux charges très lourdes qui leur incombent, a discuté très longuement notre situation et s'est engagé par un vote à nous prêter son appui.

Citoyens,

Vous vous plaignez toujours, et quelques fois avec raison, que ceux à qui vous confiez vos intérêts, les défendent insuffisamment ; pour nous, après avoir mûrement étudié tous les moyens pour assurer à la corporation une existence plus en rapport avec les nécessités de la vie, nous avons décidé qu'il était de toute urgence de vous convoquer à une assemblée générale qui aura lieu, salle de l'Alcazar, *jeudi 6 Avril*, à 7 heures du soir, réunion dans laquelle les moyens que nous avons à vous proposer seront discutés et soumis à votre sanction.

À vous de répondre à notre appel, sinon, nos négociants seraient en droit de croire que vous êtes satisfaits de la situation

qui vous est faite et qui s’agrave de jour en jour par suite de votre inertie.

LA COMMISSION.

Le Creusot

Le Creusot, 28 Mars 1882.

Compagnons.

Le cercle d’études de la jeunesse creusotine, *La Fraternité*, dans sa réunion du 26 mars, a adopté à l’unanimité, après discussions contradictoires, entre théories collectivistes et anarchistes, ce qui suit :

> « Considérant, que l’autorité est incompatible avec la liberté, et qu’en ce cas, le *quatrième État* dit *Parti ouvrier* est un parti de classe, cherchant à se substituer à la Bourgeoisie, et tendant à prédominer sur une autre classe dans la société future ;
>
> « Que nous nous rallions, à cet effet, aux théories anarchistes, qui ont pour but, la destruction des classes et l’abolition de l’État, attendu que les hommes ne seront intégralement libres et égaux qu’à ce prix ;
>
> « Considérant, que le travail ne sera rétribué à sa juste valeur, que par cette grande formule communiste :
>
> « — De chacun selon ses forces — À chacun selon ses besoins.
>
> « Considérant que la lutte électorale n’est qu’un moyen créé par la bourgeoisie, pour nous tromper par ce subterfuge, nous déclarons abandonner toute lutte politique et inégale, que pour nous occuper de la transformation économique de la société actuelle par la Révolution sociale.
>
> « À cet effet, le cercle d’études sociales, *La Fraternité*, se déclare anarchiste-révolutionnaire. »